



La totalité de la commune est concernée par les servitudes I6 et AC2 "sites inscrits"

Département des Yvelines, commune de
Moisson



Plan local d'urbanisme

POS approuvé le 12 décembre 1986
1ère révision approuvée le 13 décembre 1990
1ère modification approuvée le 17 janvier 1992

Élaboration du Plu prescrite le 6 octobre 2014
Projet de Plu arrêté le 15 décembre 2016
Projet de Plu approuvé le 12 octobre 2017

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2017
approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Moisson

Le maire,
Daniel Courtiou

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Date :	Phase :	Échelle :	Pièce n°
20 sept. 2017	Approbation	1 / 5 000	5.2
Mairie de Moisson, 34 route de Lovrecourt, 78640 Moisson Tel : 01 34 29 20 41 / Fax : 01 34 79 99 90 Courriel : occ@moisson.fr			
agence GILSON & ASSOCIÉS Sas, urbanisme et paysage 2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com			

LÉGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

- AC1 - Monuments historiques
 - Pavillon dit de La Vacherie ou Maison dite du Pasteur
 - Château - parcelles
 - Mairie et marché couvert
 - Fontaine
 - Eglise Saint-Samson
 - Eglise Triclotylique de l'Annonciation
 - Eglise Notre-Dame
 - Croix devant l'église
 - Escalier d'accès à l'église y compris la garde-corps à l'Ouest et le mur mitoyen
- AC2 - Sites et monuments naturels (sites classés)
 - Site des falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson
- Totalité de la commune (hors sites classés)**
 - AC2 - Sites et monuments naturels (sites inscrits)
 - Boucles de la Seine de Moisson à Guernes
- AS1 - Périmètres de protection des eaux potables et minérales
 - Forage et captage de la Vacherie
 - Forage et captage des Murgers

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- Totalité de la commune**
 - I6 - Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières
 - Zone spéciale dite "de la Seine et de ses affluents"
 - Zone spéciale dite de "Moisson"
- EL3 - Servitude de halage et de marche-pied
 - La Seine - CGPP
- PM1 - Plan d'expositions aux risques naturels prévisibles
 - PPRI de la Seine et de l'Oise
- AC3 - Servitude concernant les réserves naturelles
 - Réserve naturelle régionale de la Boucle de Moisson

*Attention : Le tracé des servitudes est indicatif.
Pour plus d'informations, se référer aux documents originaux détenus par les services gestionnaires concernés*

